

Compte-Rendu
du Conseil Municipal
du 15 décembre 2017

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 10

Absente excusée : Nathalie VALEN (procuration à Isabelle SOL)

Approbation du compte-rendu de réunion du 03/11/17 à l'unanimité et signature du dossier de séance

➤ **Statuts de la Communauté de Communes du Midi Corrèzien**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il faut délibérer sur les statuts de la Communauté de Communes du Midi Corrèzien, adoptés par cette dernière le 16 novembre 2017. Il donne lecture du projet de délibération et le conseil valide à l'unanimité.

➤ **Zone Artisanale communautaire du Pescher**

Après la délibération du conseil communautaire arrêtant les conditions financières et patrimoniales du transfert de la zone d'activités des Champs d'Escure au Pescher, chaque commune doit à son tour délibérer sur ce point. Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération et le conseil valide à l'unanimité.

➤ **Syndicat Bellovic : statuts et rapport qualité prix 2016**

Monsieur le maire expose au conseil réuni qu'il faut également approuver les statuts du Syndicat Bellovic et approuver l'adhésion de la commune de Bassignac-le-bas au syndicat à la carte.

Le conseil à l'unanimité accepte l'adhésion de la commune de Bassignac-le-bas et approuve les statuts du syndicat.

Monsieur Marc NICOLAS expose ensuite le rapport 2016 du syndicat sur le prix de l'eau, le coût de l'entretien du réseau, les consommations d'eau et les dûs clients.

➤ **Budget : décisions modificatives**

DM04 : frais architecte pour travaux dans le logement communal : transfert du chapitre 20 vers le 21 car les travaux sont terminés.

DM05 : amortissements des travaux de la salle Patrick CHEYROUX

DM06 : amortissement des subventions corrélatives aux travaux de la salle Patrick CHEYROUX

➤ **Subvention exceptionnelle arbre de Noël**

Monsieur le Maire explique au conseil le projet de l'association Ligneyrac Loisirs et Découverte d'organiser un après-midi autour de l'arbre de Noël pour les enfants de Ligneyrac. Il s'agit d'un spectacle autour de Noël accompagné d'un goûter avec distribution de chocolats aux enfants.

Le Conseil Municipal souhaitant faire une action en faveur des jeunes enfants de la commune, il propose au conseil d'accorder à cette association une subvention exceptionnelle de 570 € pour l'organisation de cette animation et rappelle le don reçu par la commune de 400 € par l'équipe de tournage du film en juin 2017, qui permet de couvrir une partie de cette charge. Le conseil valide à l'unanimité cette proposition et donne tous pouvoirs au maire pour mandater cette subvention.

➤ **Frais de scolarité pour l'École de Meyssac**

Prise en charge des frais de scolarité de 5 enfants en maternelle, à hauteur de 5 750 € pour l'année scolaire 2016-2017.

⇒ **Convention avec La Poste pour adressage**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Conseil Départemental de la Corrèze a engagé un programme de déploiement de raccordement en Très Haut Débit des foyers et des acteurs économiques du Département. En outre, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

Afin que le calendrier de déploiement 2018-2021 soit respecté, il convient que les communes procèdent à l'adressage de chaque habitation et local professionnel afin qu'ils puissent être référencés par une adresse normée (numéro + nom de rue, voie).

Le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est ensuite à la charge du propriétaire.

Monsieur le Maire propose au conseil de faire appel à un prestataire pour la mise en place de l'adressage de l'ensemble des habitations et locaux professionnels de la commune, qui doit être fait dans un 1^{er} temps. Par la suite, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et la numérotation des voies, avant la réalisation et l'installation de la signalétique.

Il présente au conseil la proposition de services reçue de La Poste pour un montant de 5 400 € HT, expose les financements possibles et la remise possible en cas de groupement de commande des communes.

Le conseil à l'unanimité valide le principe, accepte la proposition de la Poste, donne tous pouvoirs au maire pour engager la dépense et solliciter les subventions auprès de l'État (30 %) et du Département (50 %).

⇒ **Contrat d'assurance statutaire pour 2018**

Accord pour contrat d'assurance de la commune en cas d'absence pour maladie des agents communaux proposé par la CNP pour 2018.

⇒ **Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP)**

Monsieur le Maire rappelle que le sujet a été évoqué lors de la réunion du 15 septembre dernier et explique que le Comité Technique du Centre de Gestion a émis un avis favorable pour la mise en place pour les 2 filières, administrative et technique. Le conseil valide la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire (comprenant une part fixe, versée mensuellement, et une part modulable, versée en fin d'année, après l'entretien d'évaluation annuel) selon les critères définis et validés, à compter du 1^{er} janvier 2018.

⇒ **Protection sociale complémentaire des agents communaux**

Monsieur le Maire rappelle que le sujet a été évoqué lors de la réunion du 15 septembre dernier et explique que le Comité Technique du Centre de Gestion a émis un avis favorable pour la participation communale aux contrats de protection santé et de prévoyances des agents communaux, dans un souci d'harmonisation avec la commune de Noailhac, où travaille l'agent technique intercommunal.

Le conseil décide le principe d'une enveloppe comprenant le régime indemnitaire et la participation à la protection sociale pour les 2 agents. La participation communale pour la santé s'élève à 12,50 € mensuels par agent, et pour la prévoyance à 5 € mensuels par agent. Cette participation entrera en vigueur sous réserve d'un certificat d'adhésion de chaque agent à une garantie prévoyance labellisée, à partir de 2018.

⇒ **Modification du tableau des emplois**

Monsieur le Maire explique que l'agent technique entre dans le cadre de l'avancement au grade d'adjoint technique Principal de 2^e classe. Le conseil avait au préalable délibéré le 15/09/2017 pour d'adopter un ratio unique égal à 100 %, applicable à tous les grades de tous les cadres d'emploi des agents de la commune. La commission administrative paritaire du Centre de Gestion ayant émis un avis favorable, suite à la demande des 2 communes, il convient de délibérer afin d'ouvrir le poste avant de le nommer. Le conseil valide la création du poste d'adjoint technique Principal de 2^e classe à temps non complet.

➤ Médecine préventive

Pas d'information reçue du Centre de Gestion à ce jour.

➤ Aménagement nouveau parking

Monsieur le Maire rend compte en premier lieu de la réunion du conseil communautaire sur l'élaboration du PLUI qui s'est tenue la veille : la parcelle concernée par les travaux est située en zone AP du PLU de Ligneyrac. Il est donc nécessaire d'engager une procédure de modification du zonage du PLU, compétence devenue communautaire. Cette procédure n'est possible qu'en cas d'intérêt général et prendra environ 6 mois. Le PLUI, quant à lui, nécessitera 40 mois d'élaboration. Le PLU de Ligneyrac reste applicable jusqu'à ce que le PLUI soit exécutoire.

Il rappelle ensuite à l'assemblée la délibération n°2017-16 prise le 15 septembre dernier pour lancer l'opération d'aménagement de parking à proximité de la Salle Patrick CHEYROUX.

Il présente, avec M. Jubertie, un projet de plan de cette opération divisée en plusieurs phases, afin d'atteindre plusieurs objectifs :

- La création de places de stationnement aux abords de la salle afin de pallier le manque de place,
- L'accès aux logements communaux, en contournement du centre bourg,
- La réalisation d'une aire de cheminement piétonnier en lien avec les circuits de randonnées.

Le chiffrage présenté par l'architecte reste encore à affiner car toutes les options sont présentées, pour un total de 225 345 € HT, soit 270 414 € TTC, comprenant les travaux et la maîtrise d'œuvre. Le chiffrage doit servir de base pour préparer les demandes de subventions, auprès de l'état (DETR) et du département. Le coût total sera, in fine, inférieur selon les options retenues.

Le conseil valide le projet d'aménagement de parking, d'accès aux logements et d'aire de cheminement piétonnier et mandate le maire pour demander les subventions auprès de l'état (DETR) et du département.

➤ Point sur les travaux

Présentation de récapitulatifs des travaux terminés en 2017 :

- PAB : coût total de 292 901 € HT avec 108 508 € de subventions
- Réhabilitation du logement communal : coût total de 46 195 € HT avec 13 858 € de subvention

➤ Point sur le programme voirie

Présentation du récapitulatif des travaux de voirie de 2014 à 2017 :

Coût total : 21 550 € HT en fonctionnement et 67 305 en investissement, avec 28 689 € de subventions.

➤ Élagage sur la commune

Monsieur le Maire rappelle le programme engagé par le Département sur l'élagage le long des routes départementales, largement détaillé dans la presse.

Si la commune a dans un premier temps envisagé de le faire sur le territoire communal, il s'avère que cela n'est pas de sa compétence, sauf à le refacter à chaque administré concerné. Certains conseillers considèrent que cela relève de l'intérêt général, dans le but d'améliorer la conservation des routes.

➤ Règlementation des boisements

Le Département n'a pas transmis les informations nécessaires à la présentation au conseil. Ce point sera présenté à nouveau lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

➤ Informations et Questions diverses

Point sur les commissions communales

Circulation sur délaissé au Moulin du Peuch

Séance levée à 00 h 30.